

MEMORANDUM

**DE L'ESPAGNE, DE LA FRANCE, DU
PORTUGAL**

**ET DES REGIONS
ULTRAPÉRIPHÉRIQUES**

**UNE VISION RENOVÉE DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE
A L'EGARD DE L'ULTRAPÉRIPHÉRIE**

Las Palmas de Gran Canaria

7 MAI 2010

I. PREAMBULE

À l'heure d'importants changements et transformations en Europe, les RUP et leurs Etats-membres ont uni leurs efforts pour présenter à la Commission et aux autres institutions de l'Union européenne une vision renouvelée de la stratégie européenne sur l'ultrapériphérie.

Avec le présent Mémoire, se réalise l'engagement de contribuer à la réflexion sur la mise en œuvre d'objectifs et de priorités dans le cadre de la stratégie UE 2020 pour la période post-2013. Cet engagement a été pris par les Secrétaires d'Etat de l'Espagne, de la France et du Portugal ainsi que les Présidents des Régions ultrapériphériques à travers le communiqué signé lors de la XVème Conférence des Présidents des RUP, du 15 octobre 2009 à Las Palmas de Gran Canaria.

Ce mémorandum traduit la volonté de l'Espagne, de la France, du Portugal et des Régions ultrapériphériques d'approfondir et de dynamiser la dimension ultrapériphérique de l'Union européenne dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la Commission.

Son élaboration s'inscrit dans la continuité du processus initié en 2007 sous la Présidence portugaise de l'Union européenne, puis poursuivi en 2008 avec la Présidence française, au cours desquelles les trois Etats et les Régions ultrapériphériques ont impulsé et contribué activement au débat sur l'avenir de la stratégie européenne à l'égard de l'ultrapériphérie, en tenant compte des nouveaux défis et enjeux.

La communication de la Commission du 17 octobre 2008 "les RUP : un atout pour l'Europe", tout comme l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le lancement de la Stratégie UE 2020, le prochain débat sur les perspectives financières et la révision des politiques communautaires constituent un nouveau cadre dans lequel la singularité des Régions ultrapériphériques doit être prise en compte et suffisamment protégée.

Le fondement juridique du concept d'ultrapériphérie, tel qu'introduit en 1997 par le Traité d'Amsterdam, en réponse à la prise en compte d'une réalité géographique et économique particulière, a été confirmé et renforcé par le Traité de Lisbonne qui maintient la nécessité d'un traitement spécifique au bénéfice des régions ultrapériphériques.

L'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union renouvelle l'engagement de l'Union avec ses régions les plus éloignées. Le Traité renforce aussi la prise en compte de l'Ultrapériphérie dans le domaine des aides d'Etat, en citant expressément dans son article 107, la compatibilité avec le marché intérieur des aides destinées à favoriser le développement économique et social des RUP, au titre de leur situation structurelle, économique et sociale.

De même, l'introduction de la cohésion territoriale en tant qu'objectif fondamental de l'Union, en la plaçant au même niveau que la cohésion économique et sociale, constitue une opportunité pour toutes les régions, y compris les RUP, d'emprunter définitivement la voie d'une croissance stable et durable.

Le Traité offre une passerelle entre les statuts des territoires situés en outre-mer qui leur permettra de choisir celui qui est le plus adapté à leur réalité. Certains territoires tels que Mayotte ou Saint-Barthélemy ont engagé des processus d'évolution en ce sens.

Face à un bilan nuancé des mesures communautaires au bénéfice des RUP, ne convient-il pas d'aller plus loin et de réfléchir à de nouvelles voies pour une meilleure déclinaison de l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, qui garantissent parallèlement l'équilibre entre atouts et contraintes ?

Dans ce contexte, l'Espagne, la France, le Portugal et les Régions ultrapériphériques, en s'appuyant sur le Mémoire conjoint des RUP du 14 octobre 2009 « Les RUP à l'horizon 2020 », partagent la nécessité d'une stratégie européenne globale et renouvelée qui, à travers un cadre territorial, réponde aux nouveaux enjeux et défis, garantisse la cohérence des différentes politiques et inscrive l'avenir des RUP dans la perspective de 2020.

II. LES ENJEUX ET LES DEFIS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES A L'HORIZON 2020

La définition et la mise en œuvre des instruments spécifiques proposés par la Commission européenne pour l'ultrapériphérie ont connu un tournant en 2004 avec l'adoption d'une stratégie intégrée articulée autour de trois axes-clés : la réduction du déficit d'accessibilité et des autres contraintes spécifiques, le renforcement de la compétitivité et de l'insertion régionale.

Aujourd'hui la crise globale qui frappe la majeure partie des régions du monde accentue la fragilité des RUP.

Si les nouveaux défis globaux qui se posent à l'horizon 2020 auront des répercussions au niveau européen, leurs effets seront plus intenses et plus complexes dans les RUP.

Le défi de la mondialisation

Dans un contexte de mondialisation, le meilleur atout de l'Union européenne est son marché unique. Compte tenu de leur éloignement et de leur isolement, les RUP ont des difficultés à tirer pleinement parti de ce marché. Cependant, leur situation géographique représente un de leurs atouts majeurs pour l'avenir, ainsi que la Commission européenne le souligne depuis 2004.

Les Régions ultrapériphériques ne veulent pas être de simples spectateurs de la mondialisation. Elles souhaitent disposer de tous les moyens nécessaires pour s'inscrire dans une dynamique d'anticipation et ne pas subir ses effets négatifs. Les RUP sont également des lieux de promotion des valeurs européennes de démocratie, de paix, de respect des droits fondamentaux et des droits de l'Homme.

La double appartenance géographique des RUP d'une part, à l'Union européenne et d'autre part, à leur espace géographique respectif exige une capacité d'insertion dans leur environnement géographique, au moyen de stratégies régionales dynamiques, ainsi qu'une meilleure intégration au marché intérieur grâce à l'adaptation, chaque fois que nécessaire, des politiques communautaires, notamment en matière d'accessibilité physique, économique et technologique.

Le positionnement géostratégique des RUP pourra être mieux valorisé dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne. Pour ce faire, il est nécessaire de trouver un équilibre qui permette aux RUP de mieux tirer profit de la mondialisation, comme toute autre région de l'Union européenne.

Le défi énergétique et du changement climatique

Du fait de leurs caractéristiques géomorphologiques et de leur situation géographique, les RUP sont particulièrement exposées aux risques naturels ou sanitaires. Pour cette raison, l'adaptation au changement climatique, l'approvisionnement énergétique et le développement des énergies renouvelables requièrent des actions spécifiques.

Mais les RUP possèdent aussi des atouts intéressants – uniques au sein de l'UE - qui peuvent faire d'elles des terrains privilégiés de recherche et d'expérimentation : le développement des énergies renouvelables ou le suivi des phénomènes liés aux effets du changement climatique doivent permettre aux RUP de jouer un véritable rôle de plateformes pour la coopération régionale, technologique et scientifique dans leurs zones respectives.

Pour relever ces défis, il est nécessaire de renforcer la capacité de résilience des économies ultrapériphériques aux risques climatiques, en insistant tant sur la réduction de leurs effets que sur l'adaptation et la réactivité des RUP face aux catastrophes. Cela implique d'adapter les politiques européennes pour rompre l'isolement des RUP et réduire ainsi les effets de leur dépendance aux énergies fossiles.

Le défi de la politique maritime intégrée

Les RUP sont appelées à jouer un rôle central dans leurs aires géographiques respectives pour la protection de la biodiversité à l'échelle planétaire. Pour ce faire, elles doivent être situées au cœur de la politique maritime européenne.

Il convient de privilégier une approche intégrée qui permette des interventions communautaires cohérentes, en matière de pêche, de transports et d'accessibilité, d'environnement, de recherche et d'innovation.

Le défi des pressions démographiques

Les RUP sont particulièrement sensibles aux enjeux démographiques : tandis que certaines d'entre elles se caractérisent par la jeunesse de leur population, d'autres commencent à ressentir les effets du vieillissement. L'accroissement des flux migratoires, surtout irréguliers, caractérise également la plupart des RUP. Par ailleurs, la taille réduite des Régions ultrapériphériques a pour effet de décupler les effets de la pression démographique dans différents domaines (budgets, infrastructures, déplacements des personnes...).

Ces situations particulières requièrent une réponse spécifique au niveau de l'Union européenne.

≈

Face à ces nouveaux défis, il ne suffit pas de développer uniquement l'objectif de cohésion territoriale : Il est nécessaire que toutes les politiques de l'Union qui s'appliquent dans les RUP intègrent une logique de cohérence territoriale.

Un développement dynamique de la stratégie UE 2020 adaptée aux régions ultrapériphériques

La stratégie UE 2020 doit se traduire par le développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation, qui recourt de façon plus efficace aux ressources, avec un haut niveau d'emploi qui puisse se répercuter sur la cohésion économique sociale et territoriale.

La stratégie Europe 2020 devra se développer en tenant compte de la diversité régionale, particulière dans les RUP, et garantir la cohérence territoriale de toutes les politiques communautaires conformément à l'article 349 du TFUE. Dans cet esprit, les RUP peuvent constituer des espaces pertinents d'expérimentation pour une mise en œuvre cohérente et intégrée des politiques de l'Union au niveau territorial, moyennant une combinaison harmonieuse des niveaux européen, national et régional (« gouvernance multi-niveaux »).

En définitive, la stratégie UE 2020 devra avoir d'une part, une dimension « ultrapériphérique » et d'autre part, devra inspirer les actions des RUP dans leur stratégie économique renouvelée.

III. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Les richesses et les atouts comme facteurs de croissance

Une stratégie rénovée, capable de répondre aux grands défis à relever, doit se fonder sur des facteurs stratégiques qui tirent profit des potentialités et des avantages comparatifs des RUP, sans pour autant sous-estimer les contraintes structurelles permanentes des RUP.

En outre, la vulnérabilité spécifique des RUP aux pressions de la crise économique et financière mondiale exige d'adopter des moyens qui garantissent leur développement économique durable.

Un rôle unique au sein de l'Union européenne et dans leurs environnements régionaux respectifs

Les RUP possèdent des caractéristiques uniques et originales qui peuvent s'articuler autour de deux points :

1. Des caractéristiques géomorphologiques et climatiques singulières, qui offrent une biodiversité exceptionnelle et une grande diversité de ressources naturelles (marines, halieutiques, agricoles et forestières...). Ces caractéristiques constituent des atouts essentiels pour la recherche scientifique et font des RUP des laboratoires d'idées, dans lesquels les grands défis mondiaux peuvent être délimités, analysés et modélisés, au bénéfice de leurs zones géographiques, de l'ensemble de l'Union européenne ainsi que du reste du monde ;
2. Une position géographique et une réalité géopolitique spécifique au sein de l'UE, qui font de ces régions des « frontières actives » de l'Europe dans différentes parties du monde. Leur localisation dans des environnements, dont le niveau de développement est moindre, peut leur conférer un rôle moteur dans la croissance de leurs zones respectives. En tant que frontières externes de l'UE, les RUP véhiculent dans le monde, les valeurs de l'Union européenne en matière de démocratie, de paix, de respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux.

Un nouveau modèle de développement économique

Les RUP font le pari d'une croissance intelligente, durable et intégrée, comme le propose la stratégie UE 2020. Cela doit se traduire, dans ces régions aussi, par une économie qui s'appuie davantage sur la connaissance et l'innovation, plus verte et plus ouverte au monde.

Il doit s'agir d'une stratégie adaptée à la réalité spécifique des RUP. L'élan dont les RUP ont besoin exige un modèle de développement qui, tout en préservant les activités existantes, offre aussi de nouvelles opportunités pour le développement économique et pour les générations futures.

Ce pari pour la diversification ne peut se faire que par un recours optimisé aux potentiels de croissance des RUP et doit se centrer sur des activités créatrices d'emplois.

Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, renforcer les capacités et le potentiel de recherche, favoriser l'innovation, développer et approfondir l'intégration régionale représentent la voie la plus sûre pour dynamiser la compétitivité, créer des emplois durables et favoriser les conditions d'un véritable développement.

La stratégie de développement pour les RUP doit garantir un équilibre entre l'appartenance des RUP au marché intérieur et leur intégration dans leur environnement géographique.

Cela nécessite au préalable une réduction du déficit d'accessibilité qui affecte ces régions. C'est seulement ainsi que les citoyens et les entreprises des RUP pourront accéder aux bénéfices du marché intérieur dans les mêmes conditions que les citoyens et les agents économiques du continent européen.

C'est également seulement ainsi que les synergies entre les RUP et leurs voisins pourront être améliorées, pour faire des RUP des centres de commerce et de services, des plateformes logistiques ou des référents en matière de connaissances appliquées dans leurs zones géographiques, en approfondissant de cette façon la question complexe de l'intégration économique régionale.

≈

Ce modèle de développement économique implique que la stratégie se fonde sur le principe de réalité et permette une application appropriée du principe d'égalité des chances, en garantissant un équilibre entre les atouts et les handicaps. Au-delà de la nécessité de miser sur des secteurs stratégiques d'avenir, il y a lieu de maintenir en parallèle, des mesures de compensation qui permettent de maintenir les secteurs primaires et traditionnels, l'industrie locale et les services. Enfin, la définition d'une telle stratégie doit être basée sur un partenariat dynamique et continu.

IV. LES PRINCIPES D'UNE STRATEGIE RENOVEE ENVERS L'ULTRAPERIPHERIE

Les principes de Cayenne continuent d'être le socle de l'action communautaire à l'égard de l'ultrapériphérie.

Définis en 1999, les quatre principes dits « de Cayenne » constituent les fondamentaux de l'action communautaire en faveur de l'ultrapériphérie : la valorisation des atouts, l'égalité des chances, la cohérence des politiques communautaires et le partenariat.

Le principe de valorisation des atouts

Ce principe constitue la base du changement de paradigme introduit dans la communication de la Commission de 2008.

L'action de l'Union européenne doit permettre de créer les conditions pour que les atouts des RUP deviennent de véritables facteurs de leur développement économique.

Le principe d'égalité des chances

L'UE doit garantir un accès égal de toutes les régions et de tous les citoyens aux politiques européennes.

Les RUP doivent faire l'objet de mesures spécifiques qui garantissent cette égalité, notamment en concentrant l'action sur la réduction du déficit d'accessibilité physique (mobilité, réseaux de transport), d'accessibilité à la connaissance (participation à l'Espace Européen de la Recherche, innovation et société de l'information...) et d'accessibilité économique (politique de concurrence, fiscalité et mesures douanières).

Le principe de cohérence entre les politiques communautaires

Il s'agit de veiller à la cohérence entre la future stratégie rénovée à l'égard de l'ultrapériphérie et les politiques sectorielles.

De la même manière, il faut garantir une plus grande cohérence entre les volets interne et externe des différentes politiques de l'Union.

Le principe du partenariat

Renforcer le partenariat implique la poursuite du dialogue privilégié, dynamique et continu, avec les institutions communautaires.

≈

Ces quatre principes doivent être accompagnés de deux nouvelles orientations, qui doivent permettre un meilleur développement des politiques de l'Union dans les régions ultrapériphériques:

La proportionnalité et l'analyse de l'impact des politiques de l'Union

La transposition mécanique dans les RUP de certaines mesures d'application des politiques de l'Union peut entraîner des effets disproportionnés ou des asymétries, eu égard aux objectifs poursuivis.

Au-delà de la vérification de l'impact des textes législatifs en matière sociale, environnementale ou budgétaire, il est demandé d'ajouter un critère d'impact portant sur « l'ultrapériphérie européenne » qui permettrait d'évaluer systématiquement les effets attendus des politiques de l'Union dans les RUP.

La considération de la réalité des RUP

La reconnaissance du statut et le traitement spécifique accordés aux RUP ont permis de faire évoluer l'approche sur les RUP dans les politiques de l'Union.

Pour autant le bilan de l'action communautaire en faveur des RUP reste incomplet.

Pour l'avenir, et en particulier dans les secteurs dans lesquels les progrès ont été insuffisants (transports, insertion régionale, environnement, changement climatique, recherche et innovation...), un cadre d'intervention spécifique devrait être conçu, semblable à l'approche POSEI.

L'action combinée des principes de Cayenne et de ces deux orientations concrètes devrait constituer, dans le futur les bases du traitement différencié, conjoint et équitable en faveur des RUP.

V. UNE VISION RENOVEE D'UNE STRATEGIE EUROPEENNE EN FAVEUR DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Une vision rénovée de la stratégie européenne envers les régions ultrapériphériques doit inclure des plans d'action à moyen terme avec des objectifs, des instruments et des décisions qui favorisent la cohérence entre les politiques et les orientations en vue d'une intervention plus efficace et d'une valorisation structurée. Elle devra s'appuyer sur les moyens nécessaires pour atteindre les résultats que les politiques et les instruments respectifs se sont fixés comme objectifs, conformément à l'article 349 du TFUE.

Le développement durable des RUP, basé sur une logique de valorisation de leurs caractéristiques spécifiques, exige de porter une attention particulière aux secteurs qui sont à la base d'une économie moderne, moins dépendante de leurs contraintes structurelles et, de ce fait, davantage en capacité de faire face aux enjeux.

Une stratégie européenne rénovée à l'égard de l'ultrapériphérie doit nécessairement se baser sur un triple équilibre :

1. L'équilibre entre les atouts et les contraintes. Le maintien des mécanismes de compensation des effets des contraintes permanentes

La stratégie européenne en faveur des RUP doit se traduire dans un équilibre entre la prise en compte des contraintes (ce qui requiert le maintien et le renforcement des mécanismes de compensation) et la valorisation des atouts (ce qui implique de les identifier et de renforcer les avantages ou les points forts), contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif de cohésion dans sa triple dimension économique, social et territorial. La politique de cohésion doit rester un des principaux vecteurs de l'action communautaire en faveur de la réduction des disparités entre les régions européennes en général et des RUP en particulier.

La future stratégie devra continuer à reposer sur les trois axes définis en 2004 : la réduction du déficit d'accessibilité et des autres contraintes, le renforcement de la compétitivité et l'amélioration de l'insertion régionale.

Tel que souligné par le Mémoire des Régions ultrapériphériques du 14 octobre 2009, le développement endogène des régions ultrapériphériques requiert des mesures concrètes et adaptées pour :

- Maintenir et renforcer l'appui aux secteurs traditionnels (agriculture, pêche et aquaculture), en introduisant des mécanismes de compensation si ceux-ci n'existaient pas, ou en les complétant par des aides aux marchés locaux, quand cela s'avère nécessaire, en prenant comme modèle les programmes POSEI. Cela serait le cas, par exemple du secteur laitier dans la perspective du démantèlement du régime des quotas laitiers.
- Renforcer l'appui aux autres secteurs productifs et au développement des entreprises, en incluant l'activité industrielle, les activités de services et le tourisme ;

- Concentrer dans les RUP des actions dans les secteurs stratégiques d'avenir tels que la recherche et l'innovation, la société de l'information, l'environnement en incluant les énergies renouvelables, la gestion des risques naturels, l'investissement dans le capital humain et le développement de nouvelles technologies.

Ainsi, les expériences acquises à travers l'adaptation de certaines politiques de l'Union Européenne ou avec la mise en place d'instruments spécifiques adaptés aux RUP doivent être confortées, en particulier dans les domaines de la cohésion, des fonds européens, de la fiscalité ou des aides d'Etat, comme c'est le cas de l'octroi de mer dans les RUP françaises ou de l'AIEM aux Canaries.

2. L'équilibre entre les volets interne et externe des politiques de l'Union. La cohérence territoriale

Une stratégie de développement pour les RUP doit garantir un équilibre entre l'appartenance au grand marché intérieur et l'intégration dans leurs environnements géographiques respectifs.

La cohérence entre la dimension externe et interne dans la mise en oeuvre des politiques européennes dans les RUP doit également être garantie, en particulier en ce qui concerne les politiques agricole, de la pêche, environnementale, des transports et commerciale.

Dans le domaine agricole, le secteur de la banane est un exemple évident de la réduction de la protection douanière progressive d'une production emblématique des RUP, engendrée par le processus de libéralisation du commerce international, qui justifie des mesures appropriées, notamment une compensation adéquate au moyen de mécanismes internes correspondants, comme par exemple l'augmentation de la dotation du programme POSEI.

Pour des raisons similaires, des mesures appropriées de nature comparable sont également nécessaires pour les secteurs du sucre et du rhum.

D'autre part, compte tenu de l'intégration automatique des accords internationaux dans la réglementation européenne, il conviendra de prêter une attention particulière aux différentes réalités territoriales, eu égard les possibles incidences de ces accords sur l'ultrapériphérie.

Dans le cas des transports, les communications aériennes et maritimes entre les RUP et leurs pays voisins restent encore déficitaires. L'insertion de ces régions dans leur environnement géographique requiert des interventions publiques pour soutenir le lancement de nouvelles lignes et améliorer la qualité et la régularité de celles déjà existantes.

En matière de politique commerciale, la négociation des accords de libre échange bilatéraux, ou multilatéraux (accords de partenariat économique, accords de commerce multipartites, etc...) peuvent avoir des conséquences économiques et sociales dans les RUP, qui doivent être analysées en amont et doivent faire l'objet de mesures appropriées qui préservent leurs intérêts, par exemple des mesures de compensation et des clauses de sauvegarde adaptées.

En définitive, les programmes spécifiques et les systèmes de compensation conçus pour prendre en compte l'éloignement des RUP du continent européen devront être complétés par une approche qui

reconnait aussi les RUP dans leur proximité avec les pays tiers, en général les pays ACP, ou avec les pays avec lesquels ils entretiennent des relations historico-culturelles privilégiées.

Dans ses propositions sur la future articulation de l'insertion régionale des RUP, la Commission européenne devra aborder avec largeur de vue et détermination les difficultés d'insertion des RUP dans leurs zones géographiques respectives et en particulier les anomalies et les dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la coopération territoriale, les incidences des accords commerciaux internationaux et les impacts des volets externes de certaines politiques communautaires susceptibles d'occasionner des incohérences.

Si le concept de " grand voisinage " tel que défini par la Commission européenne en 2004 apparaissait comme un cadre théorique pertinent pour dynamiser l'insertion régionale des RUP, il n'en demeure pas moins que sa portée reste jusqu'à présent très limitée. La déclinaison du grand voisinage requiert une nouvelle impulsion assortie d'un plan d'action complet, doté de moyens et d'instruments adaptés à la réalité ultrapérimérique de chaque zone géographique, et qui inclut en son sein des formules innovantes en matière d'instruments financiers.

3. L'équilibre entre l'adaptation des politiques générales de l'Union et l'adoption d'instruments spécifiques au bénéfice de l'ultrapérimérie

Il est possible d'adapter les politiques communes aux réalités des RUP. Mais comment la simple adaptation des politiques conçues pour l'ensemble de l'Union peut-elle véritablement se traduire en un ensemble de mesures cohérentes et efficaces applicables aux RUP ?

La réponse à ces questions, posées dans les conclusions du Mémorandum des RUP du 14 octobre 2009, suppose une stratégie équilibrée qui combine ces deux approches. Il s'agit de rendre possible de manière exceptionnelle, et quand les circonstances le justifient, la création d'un cadre (juridique, politique, financier) qui permette une application flexible des politiques européennes dans les RUP, tenant compte de leur handicaps structurels permanents, ainsi qu'une meilleure exploitation de leurs opportunités et leurs richesses.

A l'image des programmes spécifiques déjà existants, comme le POSEI ou le programme de compensation des coûts additionnels de l'ultrapérimérie, d'autres cadres horizontaux spécifiques pourraient être appropriés, concrètement dans le domaine de la politique commune des transports, de l'insertion régionale ou les règles de concurrence, notamment les aides d'Etat.

VI. CONCLUSIONS

Dans sa communication de 2008, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche vis à vis de l'ultrapériphérie, en mettant l'accent sur la valorisation des atouts et des potentiels des Régions ultrapériphériques.

A l'instar de la Commission européenne, les trois Etats-membres et les Régions ultrapériphériques s'appuient sur une approche qui met en valeur le potentiel endogène de l'ultrapériphérie. De plus, ils considèrent que pour favoriser la compétitivité des régions ultrapériphériques, la future stratégie devra s'adapter à leurs réalités spécifiques et à leurs atouts réels. Et pour autant, elle devra préserver un équilibre adéquat entre la valorisation des atouts et la prise en compte des contraintes. Les expériences acquises à travers les programmes spécifiques de compensation des surcoûts et les exceptions à certaines politiques de l'Union devront être consolidées.

Les Etats et les Régions souhaitent que les priorités de développement des RUP se situent tant dans les secteurs d'avenir, susceptibles d'offrir un réel potentiel de croissance que dans les secteurs économiques traditionnels, les services et l'industrie. La prise en considération du positionnement géostratégique des Régions ultrapériphériques, comme les impacts particuliers occasionnés par de nouveaux défis, devront constituer des éléments fondamentaux de la future stratégie à l'égard de l'ultrapériphérie.

En conséquence :

L'Espagne, la France, le Portugal et les Régions ultrapériphériques, prenant comme référence le Mémorandum des Régions ultrapériphériques « les RUP à l'horizon 2020 » signé à Las Palmas le 14 octobre 2009, réaffirment à travers cette présente contribution commune, la nécessité d'une stratégie européenne approfondie et renouvelée en faveur de l'ultrapériphérie.

Cette stratégie doit s'inscrire dans le cadre des priorités de la Stratégie UE 2020, de manière différenciée sur la base des principes de valorisation des atouts, de l'égalité des chances, de la cohérence et du partenariat, et s'appliquer de manière proportionnée et adaptée à la réalité de ces territoires.

Cela doit se traduire, par une économie qui s'appuie davantage sur la connaissance et l'innovation et qui soit plus ouverte sur le monde, qui ait pour objectif le développement durable la création d'emplois et qui prenne en compte l'impact particulier des nouveaux défis dans ces régions.

La future stratégie devra disposer des moyens nécessaires pour produire les résultats que les politiques et les actions de l'Union prétendent atteindre, conformément à l'article 349 du TFUE.

La nouvelle stratégie doit se baser sur la recherche d'un triple équilibre :

- l'équilibre entre atouts et contraintes ;
- l'équilibre entre les volets interne et externe des politiques de l'Union ;
- l'équilibre entre l'adaptation des politiques de l'Union et la mise en place des instruments sectoriels spécifiques.

Diego López Garrido

Secrétaire d'Etat pour l'union Européenne

Marie-Luce Penchard

Ministre chargée de l'outre-mer

Pedro M. Carqueijeiro Lourtie

Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes

Carlos Martins do Vale César

Président du Gouvernement régional des
Azores

Paulino Rivero Baute

Président du Gouvernement
des Canaries

Victorin Lurel

Président de la Région Guadeloupe

Rodolphe Alexandre

Président de la Région Guyane

Alberto João Jardim

Président du Gouvernement
régional de Madère

Serge Letchimy

Président de la Région
Martinique

Didier Robert

Président de la Région
Réunion